



OFFICE NATIONAL D'ASSURANCE-VIEILLESSE
(ONA)

PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS (PAPMP)
MARCHÉS DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
EXERCICE FISCAL 2024 – 2025

NOM DE L'INSTITUTION : Office National d'Assurance-Vieillesse (ONA)

No	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEME NT Trésor public Invest. : TI Trésor public fonction. : TF Fonds propres : FP Fonds Externe : FE	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉRENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATU RE DU MARC HÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AORN, AORN, AOPQ, ..) (3)	PÉRIODE DE LANCEMENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONT RÔLE A PRIOR I DE LA CNMP : OUI/N ON	LOCALI SATION	DÉLAI PRÉVISION- NEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES											
												T1			T2			T3			T4		
												Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mar.	Avril	Mai	Jun.	Juill.	Août.	Sept.
01	Police d'Assurance collective de santé pour les employés et les pensionnés de l'ONA	FP	ONA00-2425- FP-1700- AORN-S-01	207. 000.000	S	AORN	Août 2024	Octobre 2024	Oui	PauP	12 mois	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %
02	Acquisition de matériels roulants	FP	ONA00-2425- FP-4100- AORN-F-02	120. 000.000	F	AORN	Novembre 2024	Janvier 2025	Oui	PauP	5 mois				1 0 %		5 0 %	4 0 %					
03	Acquisition de fournitures de bureaux	FP	ONA00-2425- FP-300- AOON-F-03	100. 000.000	F	AOON	Novembre 2024	Janvier 2025	Oui	PauP	8 mois				3 0 %			4 0 %				3 0 %	
04	Acquisition d'équipements et de mobilier de bureau	FP	ONA00-2425- FP-4000- AORN-F-04	30. 000.000	F	AORN	Novembre 2024	Janvier 2025	Oui	PauP	8 mois				3 0 %			4 0 %				3 0 %	
05	Acquisition de matériels informatiques	FP	ONA00-2425- FP-4010- AOON-F-05	70. 000.000	F	AOON	Novembre 2024	Janvier 2025	Oui	PauP	7 mois				5 0 %			3 0 %				2 0 %	

[illegible]

KL.

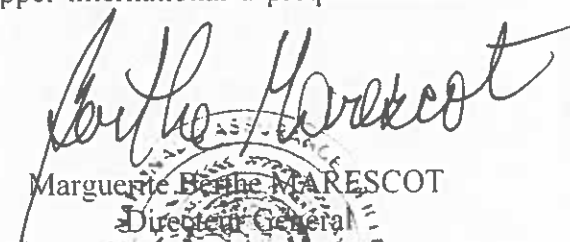
17	Entretien et nettoyage des bâtiments et autres biens de l'institution à l'échelle nationale	FP	ONA00-2425-FP-2560-AOON-S-17	46, 400,000	S	AOON	Décembre 2024	Février 2025	Oui	Natio nal	8 mois							1 2 5 %	1 2 5 %	1 2 5 %	1 2 5 %	1 2 5 %	1 2 5 %	1 2 5 %	1 2 5 %
18	Réaménagement de bâtiments Administratifs.	FP	ONA00-2425-FP-4601-AOON-T-18	130, 000,000	T	AOON	Janvier 2025	Mars 2025	Oui	Natio nal	4 mois							3 0 %		5 0 %	2 0 %				
19	Acquisition et installation de matériels solaire photovoltaïques	FP	ONA00-2425-FP-4604-AOON-F-19	60, 000,000	F	AOON	Janvier 2025	Mars 2025	Oui	PauP	3 mois									8 0 %	2 0 %				
20	Contrat d'études et de consultations	FP	ONA00-2425-FP-2900-DPAN-P-20	16, 500,000	P	DPAN	Février 2025	Mars 2025	Non	PauP	6 mois							3 0 %		3 0 %		3 0 %	1 0 %		
21	Acquisition et développement de logiciels	FP	ONA00-2425-FP-4603-DPAN-P-21	30. 000.000	F	AORN	Février 2025	Avril 2025	Oui	PauP	5 mois									4 0 %	4 0 %		2 0 %		
22	Séminaires et Formations	FP	ONA00-2425-FP-232-PRAL-P-22	5. 300.000	S	DEPX	Mars 2025	Avril 2025	Non	PauP	3 mois									4 0 %	4 0 %		2 0 %		
23	Acquisition de Fournitures et de matériels pour la Direction Sécurité de l'ONA	FP	ONA00-2425-FP-4070-DEPX-F-23	12. 000.000	F	PRAL	Mars 2025	Avril 2025	Non	PauP	3 mois									6 0 %		4 0 %			

(1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes

(2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : P

(3) Appel d'offres ouvert national : AOON : Appel d'offres restreint national : AORN : Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ :

Autres sigles possibles : Gré à gré¹ : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ : Appel d'Offres Ouvert International : AOOI : Appel d'Offres Restreint International : AORI : Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN : Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt : DPAI : Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA : Demande de Prix : DEPX. Demande de Cotations : DECO. Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL. Appel national à pré qualification : ANPQ. Appel international à préqualification : AIPQ


Marguerite Béthie MARESCOT
Directeur Général

¹ Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public